

# Règlement

## UNITE DE FORMATION CARTOGRAPHIE ORIENTATION Niveau 2

### **Article 1 :**

La Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne organise une Formation Cartographie Orientation niveau 2 dont la gestion est confiée au Vice-Président chargé des Activités.

### **Article 2 :**

Les clubs, les Comités Départementaux ou Régionaux, la Fédération sont les instances organisatrices.

### **Article 3 :**

Cette formation est imposée comme pré-requis pour les brevets fédéraux dont il est fait mention dans le règlement.

### **Article 4 : Dossier d'inscription**

Pouvant s'inscrire, tout adhérent désirant s'engager dans un cursus de formation et faisant acte de candidature sur les fiches d'inscription prévues à cet effet.

### **Article 5 : Durée**

La durée de l'UF Carto Orientation niveau 2 est de 2 jours. Cette Unité de Formation fait l'objet d'un Contrat d'Objectif dont la validation se fait directement par le Vice-Président en charge des Activités.

### **Article 6 : Contenus de formation**

Le contenu de formation est le suivant :

- Lecture de carte
- Technique d'orientation par beau temps
- Navigation aux instruments en l'absence de visibilité
- Préparation de l'itinéraire

### **Article 7 : Encadrement**

L'encadrement est composé au minimum de :

- un titulaire de l'UF niveau 3 Cartographie Orientation
- A défaut, un professionnel accompagnateur ou guide de haute montagne

### **Article 8 : Enregistrement :**

Les personnes ayant suivi cette formation sont enregistrées dans le fichier national UF/ UV par le Service formation.